



ACP-EU JOINT PARLIAMENTARY ASSEMBLY
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

Séance plénière

18.3.2019

37^e SESSION

18-20 mars 2019

Bucarest (Roumanie)

RÉPONSES DE LA COMMISSION AUX QUESTIONS PARLEMENTAIRES

Questions 1 à 11

QUESTION 1 / COM 1

posée par Neena Gill

Objet: Bilan du partenariat stratégique UE-Afrique dans le secteur de l'énergie et du financement de l'Union allouée à l'action climatique dans les pays partenaires ACP

Le partenariat stratégique UE-Afrique dans le secteur de l'énergie (AEEP) fait de l'accès à l'énergie, des énergies renouvelables et de l'accroissement des investissements certains de ses domaines prioritaires et prévoit la réalisation de ses objectifs d'ici 2020. Outre les plateformes de haut niveau qui rassemblent des acteurs clés dans le secteur de l'énergie durable, comme le Forum africain d'investissement en Afrique de novembre dernier à Johannesburg, comment la Commission a-t-elle soutenu les initiatives visant à stimuler les investissements dans l'énergie durable en Afrique?

Dans quelle mesure les interconnexions électriques à la fois en Afrique et entre l'Afrique et l'Union se sont-elles améliorées depuis 2010?

Quelle est la part du financement de l'Union en faveur de l'action climatique qui est allouée aux pays partenaires ACP et quel en est le montant consenti sous forme de prêts?

RÉPONSE À LA QUESTION 1 / COM 1

Le partenariat stratégique UE-Afrique dans le secteur de l'énergie (AEEP) a renforcé le dialogue politique avec les partenaires africains à l'appui des réformes du cadre réglementaire. Dans le but de soutenir la mobilisation du secteur privé et le développement des projets en cours, l'AEEP a lancé en 2010 le programme de coopération Afrique-UE en matière d'énergies renouvelables (RECP), programme européen multidonateur doté d'un financement initial de 5 millions d'euros. Il a soutenu les promoteurs de projets et les bailleurs de fonds à travers plus de 3 000 réunions d'affaires, des partenariats avec les principales associations industrielles européennes et africaines, et des séances d'information spécialisées sur le marché. À partir de 2019, le RECP bénéficie de 6,35 millions d'euros supplémentaires, sous le nouveau nom «*GET.Invest*», l'un des modules du nouveau programme européen d'énergie durable à donateurs multiples GET.Pro.

En outre, à la suite du lancement en septembre 2018 de l'alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables, la plate-forme de haut niveau UE-Afrique pour un investissement dans l'énergie durable a été créée en novembre 2018. Cette plateforme réunira les parties intéressées des deux continents afin d'accélérer les investissements en Afrique.

Les récents progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets de transport régionaux suggèrent que l'AEEP pourrait doubler sa capacité opérationnelle d'ici 2020 en améliorant la réalisation de ces projets.

La préparation et la mise en œuvre de projets sont en cours sur un certain nombre d'interconnexions transfrontalières majeures dans plusieurs régions d'Afrique. Par exemple,

L'Union européenne soutient plusieurs grandes interconnexions dans la région du Sahel, telles que celles entre le Burkina Faso et le Niger, le Nigeria et le Niger et la Guinée et le Mali.

L'interconnexion des réseaux nationaux a été l'un des principaux objectifs du programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) de l'Union africaine. L'intensification de la mise en œuvre du PIDA est actuellement prévue dans la conception du prochain plan d'action prioritaire (PAP) du PIDA¹.

En ce qui concerne l'interconnexion entre l'Afrique et l'Union européenne, les réseaux électriques du Maroc et de l'Espagne traversent le détroit de Gibraltar. Ce dernier est actuellement utilisé pour exporter de l'électricité de l'Espagne vers le Maroc, ce qui compense l'insuffisance de production du Maroc pour couvrir la demande intérieure.

Une autre interconnexion entre l'Italie et la Tunisie, qui relierait également l'Union européenne à la Libye et à l'Égypte, est également à l'étude, car elle a été reconnue comme un projet d'intérêt commun de l'Union au titre du règlement RTE-E (qui vise à identifier et à soutenir des projets européens prioritaires ayant une incidence transfrontalière significative). Alors que les pays d'Afrique du Nord intègrent leurs réseaux électriques au moyen de nouvelles interconnexions, ce projet permettra d'accroître les capacités d'interconnexion électrique dans l'anneau électrique méditerranéen².

En outre, l'Union européenne soutient la feuille de route pour le développement d'un marché d'électricité durable signée en novembre 2016 à la COP 22 à Marrakech par le Maroc, le Portugal, l'Espagne, la France et l'Allemagne. Son objectif est de promouvoir les échanges d'électricité renouvelable entre le Maroc et le marché unique européen de l'énergie.

Pendant la période 2014-2017, la Commission européenne s'est engagée en faveur des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à hauteur de 3,08 milliards d'euros (hors engagements de la Banque européenne d'investissement), à savoir une part de 37,45 % du total des engagements de l'Union européenne en matière de changement climatique (8,2 milliards d'euros³) et 20,8 % du total des engagements envers les pays ACP (14,74 milliards d'euros) pour la période 2014-2017. Par conséquent, l'aide publique au développement (APD) de l'Union européenne atteint l'objectif de 20 % du budget de l'Union pour les dépenses liées au climat au cours du cadre financier pluriannuel actuel. Les opérations de la Commission européenne sont principalement mises en œuvre au moyen de subventions, tandis que la Banque européenne d'investissement a régulièrement recours à des prêts dans le cadre de ses opérations.

¹ Plus de détails disponibles ici:

http://www.euei-pdf.org/sites/default/files/field_publication_file/aeep_status_report_2017-18_and_future_perspectives.pdf

² L'anneau électrique méditerranéen vise à accroître les capacités d'interconnexion entre les États membres méditerranéens et le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Égypte, les pays du Proche-Orient et la Turquie.

³ Ces chiffres représentent uniquement les subventions de l'Union européenne, à l'exclusion des prêts de la BEI.

QUESTION 2 / COM 5

posée par Jo Leinen

Objet: Participation des pays ACP à la stratégie de l'Union européenne en matière de diplomatie climatique

Dans son rapport sur la diplomatie climatique, le Parlement européen a invité instamment la Commission à élaborer une stratégie globale pour la diplomatie climatique de l'Union, à intégrer le climat dans tous les domaines de l'action extérieure de l'Union et à renforcer les liens avec les partenaires clés, notamment les pays ACP.

Dans quelle mesure la Commission a-t-elle progressé dans l'élaboration d'une telle stratégie, étant donné que les pays ACP seront les plus sensibles aux effets du changement climatique et qu'ils ont un besoin urgent de partenaires internationaux forts?

Comment la Commission propose-t-elle d'améliorer le format de la conférence des parties afin de corriger ses imperfections telles que la règle de l'unanimité, qui est un obstacle majeur à l'adoption de décisions plus contraignantes?

RÉPONSE À LA QUESTION 2 / COM 5

Le changement climatique fait partie intégrante de l'action extérieure de l'Union, comme le précise le consensus européen pour le développement. L'Union européenne investit en permanence des efforts pour promouvoir une action ambitieuse en faveur du climat sur la scène internationale, ce qui lui a valu la réputation d'être un fervent partisan du multilatéralisme et d'approches inclusives. L'Union européenne et les États membres, en coopération avec un certain nombre de pays partenaires, y compris les pays ACP, ont joué un rôle crucial dans la réalisation de l'ambitieux accord mondial sur le climat à Paris lors de la COP21 et dans l'adoption des «règles de l'accord de Paris» à la COP24. Les travaux menés dans le cadre de la CCNUCC s'inscrivent dans le cadre d'une ambitieuse initiative de diplomatie climatique de l'Union qui vise à progresser dans ce domaine en promouvant, entre autres, une politique intégrée en matière de changement climatique.

Dans le cadre des semaines consacrées à la diplomatie climatique de l'Union européenne, celle-ci s'engage avec tous les pays partenaires, y compris les pays ACP, au niveau local et mondial. La diplomatie climatique de l'Union met fortement l'accent sur le lien entre changement climatique, ressources naturelles, prospérité, stabilité et migration. Outre l'atténuation et l'adaptation, le renforcement de la résilience, la réduction du risque de catastrophe, la prévention des conflits et le développement durable sont tous des piliers fondamentaux de la gestion des risques liés aux changements climatiques. Intégrer la dimension de la sécurité à ces processus, tout en garantissant une participation inclusive, est essentiel pour atténuer les répercussions déstabilisatrices du changement climatique et son incidence négative sur la réalisation des objectifs de développement durable.

Sur cette base, le Conseil des affaires étrangères du 18 février 2019 a adopté une nouvelle série de conclusions sur la diplomatie climatique présentées par le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/le Vice-président de la Commission. Les

conclusions visent à maintenir et à renforcer la dynamique de l'engagement de l'Union européenne en faveur d'une action ambitieuse pour le climat par un engagement mondial intensif – en montrant l'exemple et en intensifiant le plaidoyer, l'action et le soutien aux pays partenaires. L'adoption des conclusions du Conseil fournit une base claire à l'Union européenne et aux États membres pour les prochaines étapes de la mise en œuvre de la diplomatie climatique de l'Union européenne, sur la base des plans d'action découlant des précédentes conclusions similaires adoptées à partir de 2015.

La Commission est un fervent partisan de la réforme du processus de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du format de la COP en faveur d'une approche plus rationalisée. Après l'adoption des règles de l'accord de Paris, les priorités doivent changer à la lumière de la transition du Protocole de Kyoto à l'Accord de Paris. Dans cet esprit, la Commission continuera à soutenir la restructuration du secrétariat de la CCNUCC et les discussions importantes sur le budget de la CCNUCC pour 2020-2021.

Les principes clés, notamment l'ouverture, la transparence, l'inclusivité et l'efficacité, sont essentiels pour la prise de décision au sein de la CCNUCC. C'est pourquoi la Commission soutient l'idée générale de créer des procédures décisionnelles plus efficaces.

QUESTION 3 / COM 3

posée par Enrique Guerrero Salom

Objet: Établissement d'une capacité minimale d'autonomie dans le secteur de la santé en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud

En 2018, la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO) de la Commission européenne a réduit de moitié son budget pour le Soudan du Sud; la direction générale pour la coopération internationale et le développement (DEVCO) de la Commission a, quant à elle, mis un terme à ses contributions financières au Fonds de santé. Ailleurs, en République centrafricaine, les ONG étaient de loin les plus grands contributeurs à la santé et, en République démocratique du Congo, elles ont dépensé quelque 312 millions d'euros dans ce secteur. À titre de comparaison, la contribution d'ECHO s'est élevée à 167 millions d'euros sur une période de trois ans.

Dans le contexte d'une crise oubliée, comment la Commission compte-t-elle garantir l'accès de tous à des médicaments et vaccins essentiels, sûrs, efficaces et abordables, en particulier lorsque l'Union européenne semble si résolue à retirer son soutien pour répondre aux besoins en matière de santé en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan?

RÉPONSE À LA QUESTION 3 / COM 3

Les indicateurs sanitaires de base de la République centrafricaine (RCA), de la République démocratique du Congo (RDC) et du Soudan du Sud sont en effet alarmants et parmi les plus faibles du monde. Les facteurs de causalité sont multiples, mais l'insécurité et les crises graves auxquelles ces pays sont confrontés aggravent la situation. Une partie de la population a été déplacée de force. La violence à l'égard des femmes demeure un problème majeur. De nombreuses personnes sont dans un état de stress psychologique élevé et une grande partie de la population a besoin d'aide humanitaire.

L'Union européenne travaille activement avec les gouvernements de ces pays pour parvenir à la stabilité, à la paix et au développement à long terme, en recourant à divers instruments: engagement diplomatique, médiation de paix, promotion de l'État de droit, coopération au développement et aide humanitaire. Parmi les nombreux problèmes épineux auxquels l'Union tente de s'attaquer, la santé est une priorité absolue.

En RCA, l'Union européenne est de loin le principal partenaire au développement et partenaire humanitaire (658 millions d'euros pour 2014-2018). L'Union européenne met en œuvre une opération d'appui budgétaire général (64 millions d'euros) axée sur la gestion des finances publiques, la santé et l'éducation. La santé est le principal secteur prioritaire du fonds fiduciaire Békou, avec environ 79 millions d'euros investis depuis 2015 dans le rétablissement des services de santé de base et des capacités institutionnelles. Ce fonds finance la prestation de services auprès de plus de 1,5 million de personnes dans tout le pays¹.

¹ Mis en œuvre par Cordaid, International Medical Corps, la Croix-Rouge, Première Urgence Internationale (PUI), Collegues Universitaires Aspirants et Medecins Missionnaires (CUAMM), Alliance pour l'action médicale

En RDC, l'Union européenne fournit un soutien structurel à long terme au secteur de la santé dans le cadre du Fonds européen de développement (FED), au moyen d'une approche par projet, dans le but d'améliorer l'accès aux soins de santé de base et leur qualité pour la population. Sur les 180 millions d'euros alloués au programme santé du 11^e FED, 53 millions d'euros sont acheminés par l'intermédiaire d'ONG internationales (ULB Coopération, Malteser, Memisa et Save the Children). Le reste des fonds est mis en œuvre au moyen de subventions aux autorités nationales ayant un mandat public en charge des médicaments, à l'Organisation mondiale de la santé et à d'autres partenaires. Ce programme de santé bilatéral contribue indirectement à contenir également la propagation d'Ebola.

Le Soudan du Sud n'est pas signataire de l'accord de Cotonou, ce qui limite les sources de financement de l'Union et entrave tout dialogue politique. Toutefois, l'Union soutient le Health Pooled Fund 1 (HPF) par l'intermédiaire d'allocations ad hoc (8 millions d'euros du Fonds européen de développement) et le HPF 2 au moyen du fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (20 millions d'euros). En outre, l'Union européenne collabore avec les Nations unies et les organisations non gouvernementales internationales qui mettent en œuvre des programmes de santé dans des endroits où les besoins urgents ne sont pas couverts par le HPF.

L'Union européenne apporte également une contribution importante au Fonds mondial, qui assure le traitement des patients atteints du VIH et de la tuberculose et distribue des centaines de milliers de moustiquaires en RCA, en RDC et au Soudan du Sud. L'Union contribue également à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), qui introduit des vaccins, notamment contre la pneumonie, la maladie qui tue le plus d'enfants.

Dans ces trois pays fragiles, les liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) est une priorité. Dans le domaine de la santé, l'aide devrait être axée sur la mise en place d'un système de santé résilient, accessible et équitable à long terme, tout en améliorant l'accès aux ensembles de services essentiels, y compris les médicaments et les vaccins essentiels, à court terme. Un accent particulier doit être mis sur l'atténuation des risques pour la sécurité sanitaire. Il est également crucial d'améliorer l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale et les services destinés aux femmes victimes de violence.

internationale (ALIMA) et Action contre la Faim.

QUESTION 4 / COM 4

posée par György Hölvényi

Objet: Autonomisation des jeunes dans les pays ACP

Dans les pays ACP, il est essentiel de soutenir le droit des jeunes à rester dans leur pays d'origine pour relever les défis sociaux propres à cette région, tels que l'accès limité à l'éducation et à l'emploi, et pour lutter contre la tendance à la hausse de l'émigration.

Comment la Commission soutient-elle le droit des jeunes citoyens des pays ACP à rester dans leur pays d'origine? Quels programmes a-t-elle mis en place pour dissuader les jeunes et les familles d'émigrer de ces régions? A-t-elle l'intention de suivre les bonnes pratiques de certains États membres de l'Union européenne en introduisant des programmes de bourses pour les étudiants spécialement conçus pour promouvoir les possibilités de carrière et donner aux jeunes les moyens d'agir localement?

RÉPONSE À LA QUESTION 4 / COM 4

La jeunesse est au cœur des priorités du développement international. Le Programme 2030 reconnaît les jeunes comme des partenaires à part entière dans la réalisation des buts et objectifs du programme. La jeunesse est également une priorité essentielle pour l'Union européenne, plaçant les jeunes au centre des politiques de l'Union tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières.

Investir dans la jeunesse pour accélérer la croissance inclusive et le développement durable était également le thème principal du cinquième sommet Union africaine-UE en novembre 2017. La déclaration politique commune du sommet a confirmé l'engagement d'œuvrer de concert pour apporter des avantages concrets aux jeunes populations et aux générations futures. Lors de la réunion trilatérale de l'Assemblée générale des Nations unies du 23 septembre 2018, l'Union européenne, l'ONU et l'Union africaine ont convenu de placer la jeunesse au cœur de leur action commune.

S'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière conformément au programme 2030 fait partie de la politique de développement mondiale et européenne. Au cours des trois dernières années, l'Union européenne a progressivement mis en place une approche globale et équilibrée des migrations, fondée sur un véritable partenariat et un intérêt mutuel.

Dans cette optique, l'Union européenne a intensifié son engagement et ses investissements dans les pays et régions sujets aux migrations. Par son aide au développement, l'Union européenne aide les pays partenaires à améliorer leur capacité à s'attaquer aux causes profondes structurelles et à long terme des migrations irrégulières et des déplacements forcés en créant des possibilités d'emploi socio-économiques et décentes, en particulier pour les jeunes.

Le fonds fiduciaire de l'Union européenne pour l'Afrique et le plan d'investissement extérieur figurent parmi les nouveaux instruments clés novateurs qui contribuent à cet objectif. Les ressources actuellement allouées au fonds fiduciaire de l'Union européenne pour l'Afrique s'élèvent à environ 4,1 milliards d'euros. Au Sénégal et au Mali, par exemple, l'Union

européenne soutient l'employabilité des jeunes et des groupes vulnérables en renforçant leurs compétences sociales et professionnelles en les impliquant dans le dialogue avec le secteur privé (115,2 millions d'euros). En Guinée, le programme INTEGRA s'engage aux côtés du gouvernement pour soutenir la création d'emplois pour les jeunes (65 millions d'euros).

Le plan d'investissement extérieur lancé en 2016 vise à mobiliser des investissements publics et privés durables dans les pays partenaires d'Afrique et les pays du voisinage européen afin d'améliorer le développement économique et social et de créer des emplois. Dans le cadre de ce plan, le Fonds européen pour le développement durable, lancé en septembre 2017, combine financement mixte et garantie, et devrait mobiliser 44 milliards d'euros d'investissements d'ici 2020.

Les pays africains peuvent également participer à Erasmus+, le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Depuis 2014, environ 8 000 étudiants universitaires africains ont bénéficié d'une période d'études en Europe dans le cadre de leur programme d'études dans leur pays d'origine, et près de 1 000 étudiants ont reçu des bourses pour entreprendre un programme de master commun en Europe. 167 projets de renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse en Afrique ont été approuvés, impliquant à ce jour 8 500 jeunes et animateurs de jeunesse d'Europe et de 39 pays africains.

Enfin, l'«alliance Afrique - Europe pour un investissement et des emplois durables», lancée en 2018, définit la stratégie économique de la Commission pour les relations économiques UE-Afrique pour les années à venir afin de garantir une mobilisation vigoureuse des investissements durables et créateurs d'emplois en Afrique, en particulier pour les jeunes.

QUESTION 5 / COM 7

posée par Norbert Neuser

Objet: Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique

Compte tenu des résultats du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique et du montant disproportionnellement faible des financements accordés par les États membres de l'Union, que fait la Commission pour obtenir davantage de fonds de la part des États membres?

RÉPONSE À LA QUESTION 5 / COM 7

Les États membres et les donateurs extérieurs ont versé 490 millions d'euros au Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique à la fin janvier 2019. Pour l'année 2018 à elle seule, le Fonds a reçu 25 nouvelles contributions pour un montant total de 117 millions d'euros.

La Commission européenne a souligné à plusieurs reprises que le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique ne disposait pas de ressources suffisantes pour atteindre ses objectifs avant la fin du Fonds fiduciaire, prévue pour 2020. Les États membres et les autres donateurs ont été invités à plusieurs reprises à continuer à apporter leur contribution lors des réunions du Conseil européen de juin 2017 et de juin 2018, ainsi que lors des réunions du conseil stratégique en juin 2017, avril et septembre 2018. Les donateurs ont reçu des informations détaillées et des prévisions de besoins financiers pour chaque guichet thématique du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne. Ces efforts se sont traduits par une augmentation significative des contributions extérieures de 148 % en 2017 et de 30 % en 2018. Toutefois, sans contributions supplémentaires, il ne sera pas possible pour le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne de financer de nouvelles initiatives ou de compléter les initiatives existantes en 2020, si nécessaire. Par conséquent, il y a un risque de créer un déficit financier en soutenant la gestion et la stabilité de la migration.

Les partenaires extérieurs contribuent également au Fonds fiduciaire au moyen d'un cofinancement d'environ 40 millions d'euros en 2018. En outre, les États membres font partie intégrante du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique car ils apportent leur expertise et leur expérience en mettant en œuvre plus de 40 % des programmes approuvés.

La Commission européenne continuera à communiquer activement sur les résultats positifs du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne et sur la nécessité d'intensifier nos efforts financiers pour relever les défis de nos pays partenaires.

QUESTION 6 / COM 6

posée par Laura Agea

Objet: Alliance Afrique - Europe

En décembre 2018, les premiers résultats de l'alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables ont été publiés. L'objectif de l'alliance est d'approfondir les relations économiques et commerciales entre les deux continents en vue de créer des emplois et une croissance durable. Ce projet comprend un nouveau fonds de 45 millions d'euros destiné à soutenir les petites exploitations agricoles en améliorant l'accès des petits exploitants au financement.

Quelle part des 200 millions d'euros d'investissements prévus a été décaissée et qu'a-t-on fait pour aider les quelque 700 000 ménages ruraux qui devraient en bénéficier?

RÉPONSE À LA QUESTION 6 / COM 6

En juillet 2018, le comité directeur du cadre de financement mixte du Fonds européen de développement a approuvé une contribution de l'Union européenne de 45 millions d'euros au Fonds de capital agroalimentaire (Fonds ABC). La proposition a été soumise par le Fonds international de développement agricole (FIDA).

Le Fonds ABC se concentre sur la promotion de la petite agriculture et cherche à financer des investissements plus modestes que ce qui a toujours été possible d'une manière commercialement viable. Les investissements directs sont plafonnés à 800 000 euros, tandis que les investissements réalisés par l'intermédiaire d'institutions financières locales prévoient un plafond de 200 000 euros. Cela devrait permettre de mobiliser jusqu'à 200 millions d'euros et avoir une incidence positive sur 700 000 ménages.

Un élément clé est le mécanisme de réduction des risques qui s'appuie sur le travail existant du FIDA en faveur des organisations paysannes et des petites et moyennes entreprises. Nombre de ces programmes soutiennent la commercialisation et l'accès au marché, rapprochant les petits exploitants du marché et leur offrant de meilleures perspectives d'investissement. Cela réduira le risque encouru par l'investisseur et l'aidera à trouver un créneau d'investissements potentiels. Ainsi, le Fonds contribuera à combler plus efficacement les lacunes du milieu. Une assistance technique adaptée fera partie intégrante des investissements.

Le financement de l'Union européenne couvre principalement les parts de première perte, mais permet également une contribution de 5 millions d'euros à l'assistance technique.

Le contrat de mise en œuvre entre l'Union européenne et le FIDA a été signé lors du sommet de Vienne en décembre 2018, par le commissaire Mimica et le président Houngbo. Le Fonds a été créé à Luxembourg fin janvier 2019, le gestionnaire du Fonds a déjà été recruté et le gestionnaire de l'assistance technique a également été sélectionné. Le lancement officiel du Fonds ABC a eu lieu lors de la 42^e session du conseil d'administration du FIDA à Rome, le 15 mars 2019.

QUESTION 7 / COM 8

posée par Nathalie Griesbeck

Objet: Relations ACP-UE et lutte contre la corruption

La lutte contre la corruption est essentielle si nous voulons lutter contre la pauvreté. L'importance de cette lutte a été particulièrement soulignée en 2018, que l'Union africaine a dénommé «Année africaine de lutte contre la corruption».

Compte tenu des objectifs déclarés de la politique de l'Union européenne à l'égard des pays ACP et de la corruption endémique qui persiste dans certains d'entre eux, notamment en Afrique:

Comment le partenariat ACP-UE a-t-il contribué à combattre ce fléau? Quelles lacunes ont été identifiées et quelles mesures concrètes seront prises pour mener à bien cette lutte dans nos relations futures?

RÉPONSE À LA QUESTION 7 / COM 8

Selon les estimations des Nations Unies (ONU), les pays en développement perdent environ 1,26 trillion de dollars américains par an en raison de la corruption, des pots-de-vin, du vol et de l'évasion fiscale, soit environ neuf fois le total de l'aide publique au développement (APD)¹ en un an. Il existe une forte corrélation négative entre la corruption et les indices de développement humain; la corruption compromet la réalisation des objectifs de développement durable.

La lutte contre la fraude et la corruption est abordée par le dialogue politique à tous les niveaux. L'accord de Cotonou avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique contient des dispositions autorisant la suspension de l'aide lorsque l'état de droit est en jeu ou que la corruption est manifeste.

L'Union européenne lutte contre la corruption dans ses actions extérieures au moyen d'une combinaison d'instruments parmi lesquels figurent:

- le soutien à la réforme de l'administration publique et à la bonne gestion des finances publiques, y compris l'élaboration de cadres pour l'intégrité et la responsabilité;
- le soutien à la lutte contre la criminalité économique/financière par le renforcement des capacités des services répressifs et des autorités judiciaires, et le soutien aux réformes des secteurs de la justice et de la sécurité (y compris la réforme de la police);

¹ L'OCDE enregistre une aide publique au développement (APD) des donateurs officiels de 146 milliards de dollars américains en 2017. Ainsi, les pertes liées à la corruption sont 8,6 fois plus importantes en un an seulement.

- le soutien à la mise en place d'un cadre juridique solide conforme aux normes internationales en matière de prévention et de lutte contre la corruption;
- le soutien à la création et au renforcement d'organismes spécialisés dans la lutte contre la corruption;
- le soutien à la société civile, aux médias, aux lanceurs d'alertes en tant que défenseurs des droits de l'homme, ainsi qu'aux institutions supérieures de contrôle des finances publiques et aux parlements dans l'exercice de leurs fonctions de surveillance et de contrôle;
- le soutien à l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement et à la réforme douanière.

Un exemple de cette approche à plusieurs niveaux est le projet «État de droit et lutte contre la corruption» au Nigeria, financé par le Fonds européen de développement et doté d'un budget total de 25 millions d'euros. Le projet porte sur la réforme de la justice pénale, s'attaque à la corruption dans les marchés publics, les industries extractives et le système de justice pénale, et améliore la participation des citoyens, de la société civile, des médias et du secteur privé, en apportant une réponse globale à la lutte contre la corruption.

La lutte contre la corruption et la fraude fait également l'objet de nombreuses opérations d'appui budgétaire. Un tel exemple est l'appui budgétaire de l'Union européenne au Bénin, qui soutient les mécanismes d'intégrité et la lutte contre la corruption en améliorant la transparence, la gestion des finances publiques, la gestion, l'indépendance du pouvoir judiciaire et le climat des affaires (par exemple, la protection juridique des investissements).

QUESTION 8 / COM 11

posée par Halifa Sallah (Gambie)

Objet: Accord de pêche durable ou responsable avec les États ACP

En prenant la Gambie comme étude de cas, la Commission européenne pourrait-elle expliquer quelles sont les positions de l'Union à l'égard de la «pêche durable ou responsable» et de quelle manière celles-ci se concrétisent dans la conclusion d'accords de pêche avec les pays ACP?

RÉPONSE À LA QUESTION 8 / COM 11

Les considérations ou principes de l'Union européenne sur la «pêche durable ou responsable» dans les accords de pêche avec les pays ACP sont définis à l'article 31 du règlement relatif à la politique commune de la pêche¹.

Les principes de ces accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable sont:

- i. Les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APD) sont des accords de partenariat qui vont au-delà des accords purement commerciaux et favorisent une pêche durable.
- ii. Les APD sont fondés sur les meilleurs avis scientifiques disponibles.
- iii. Les navires de l'Union européenne ne sont autorisés à pêcher que les ressources excédentaires dans les zones économiques exclusives des pays tiers.
- iv. Des éléments de renforcement des capacités sont inclus pour aider à développer une politique de pêche durable dans nos pays partenaires.
- v. Une clause d'exclusivité est introduite pour empêcher les navires de l'Union d'opérer dans des pays où il existe un APD non actif.
- vi. Une clause dite des droits de l'homme concernant le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme constitue également un élément essentiel des APD.
- vii. Une clause non discriminatoire interdisant l'octroi de conditions plus favorables aux autres flottes pêchant dans ces eaux que celles accordées aux navires de l'Union est également ajoutée.
- viii. Des évaluations ex ante et ex post indépendantes sont effectuées pour chaque APD et sont mises à la disposition du Parlement européen et du Conseil.

¹ Règlement (UE) n° 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche, modifiant les règlements (CE) n° 1954/2003 et (CE) n° 1224/2009 du Conseil et abrogeant les règlements (CE) n° 2371/2002 et (CE) n° 639/2004 du Conseil et la décision 2004/585/CE du Conseil.

Les APD sont reconnues comme une référence en matière de gouvernance en termes de transparence et d'amélioration de la gouvernance.

Les APD sont publics et totalement transparents, et la Commission européenne, à chaque occasion, encourage les pays partenaires à appliquer les mêmes principes vis-à-vis de la flotte internationale d'autres pays (Chine, Japon, Corée, etc.).

Tous les éléments et principes susmentionnés sont inscrits dans les APD conclus avec des pays tels que la Gambie, pays avec lequel les négociations se sont conclues le 19 octobre 2018 par l'adoption d'un nouvel accord, de son protocole d'application et de ses annexes techniques.

Les principaux axes d'un programme de renforcement des capacités/soutien sectoriel à la Gambie ont également été définis dans le nouvel APD, l'accent étant mis sur le développement du suivi, du contrôle et de la surveillance des activités de pêche dans les eaux gambiennes, le soutien à l'aquaculture et à la pêche artisanale et le renforcement des capacités scientifiques du pays.

QUESTION 9 / COM 2

posée par Catherine Bearder

Objet: Mise en œuvre du partenariat ACP-UE

Le partenariat ACP-UE est l'un des plus anciens cadres de coopération juridiquement contraignants au monde.

Conformément à l'accord de Cotonou, qui doit expirer en 2020, l'Assemblée parlementaire paritaire (APP) se réunit en tant qu'organe consultatif et ses commissions adoptent des résolutions pour que les objectifs de cet accord soient atteints.

Quelles initiatives la Commission a-t-elle prises pour promouvoir les résolutions de l'APP auprès des États membres?

Peut-elle donner un exemple d'État membre qui ait adopté une ligne de conduite à la suite d'une résolution de l'APP? Veuillez répondre à cette partie de la question dans la réponse donnée par la Commission.

Comment la Commission envisage-t-elle l'évolution du pouvoir de contrôle et d'influence de l'APP dans le cadre du futur accord de partenariat, par rapport à son évolution dans le cadre de l'accord de Cotonou?

RÉPONSE À LA QUESTION 9 / COM 2

La Commission européenne salue et reconnaît la valeur des débats qui résultent des résolutions de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE (APP).

Conformément au règlement intérieur de l'APP (article 18), les résolutions adoptées par l'Assemblée sont transmises à la Commission et au Conseil des ministres ACP-UE. En conséquence, la Commission tient compte des recommandations formulées dans les résolutions de l'APP et rend compte à chaque session de l'Assemblée, dans un esprit de coopération loyale et conformément à son règlement intérieur et aux accords interinstitutionnels, des mesures prises pour donner suite à ces recommandations.

En ce qui concerne la question des actions entreprises par les États membres, l'accord de Cotonou¹ prévoit que le Conseil des ministres ACP-UE, où les États membres sont représentés, examine et prend en considération les résolutions et recommandations adoptées par l'Assemblée parlementaire paritaire à chaque session annuelle.

En ce qui concerne le futur partenariat, les directives de négociation, telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil de l'Union européenne, visent à renforcer la dimension parlementaire au niveau des partenariats régionaux.

¹ Accord de Cotonou, article 14, paragraphe 3, et article 17, paragraphe 2.

Loin d'affaiblir ou de négliger la dimension parlementaire du nouvel accord, les directives indiquent un renforcement des parlements régionaux: c'est la conséquence logique de la réforme de l'architecture institutionnelle du partenariat, le centre de gravité étant déplacé vers les trois régions.

QUESTION 10 / COM 9

posée par Ignazio Corrao

Objet: Terrorisme au Burkina Faso

Le Burkina Faso est aux prises avec des attaques djihadistes depuis trois ans et a dû, ces derniers mois, faire face à une augmentation massive de la violence et des attentats terroristes meurtriers, notamment dans les provinces du Nord.

Les autorités burkinabé sont confrontées à de graves problèmes de sécurité liés au caractère diffus et transfrontalier de la menace terroriste, et le nombre de victimes risque d'augmenter.

Compte tenu de l'incapacité manifeste du gouvernement d'intervenir de manière ciblée et résolue contre la vague croissante de terrorisme, que compte faire la Commission pour empêcher la détérioration de la situation?

RÉPONSE À LA QUESTION 10 / COM 9

L'Union européenne est très préoccupée par la détérioration de la situation sécuritaire au Burkina Faso, qui s'étend maintenant à d'autres régions de l'Est et du Sud. Elle constitue une menace non seulement pour la stabilité du pays, qui est confronté à d'importants défis sociaux, mais aussi pour la stabilité des autres pays voisins.

L'Union européenne est de plus en plus déterminée à soutenir la sécurité burkinabé par tous les instruments dont elle dispose. Il s'agit notamment de programmes sur la sécurité, le renforcement du contrôle des frontières et l'aide aux personnes dans les zones vulnérables. L'aide budgétaire accordée au programme d'urgence du Sahel par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique est importante (50 millions d'euros) et couvre les mesures de sécurité et de développement, les infrastructures et l'accès aux services publics dans les zones vulnérables du Sahel (partie nord du pays). L'Union européenne travaille actuellement à l'extension d'un programme similaire dans la partie orientale du pays.

Le soutien de l'Union à la réforme du secteur de la sécurité visant à renforcer les capacités de réaction et les renseignements a été mis en œuvre dans le cadre d'un projet IcSP (Instrument contribuant à la stabilité et à la paix). Ce dernier a aidé à organiser un Forum sur la sécurité en octobre 2017 à Ouagadougou et à mettre en œuvre un certain nombre de ses recommandations. En outre, des experts de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) ont été déployés au sein de la délégation de l'Union européenne à Ouagadougou pour fournir conseils et assistance.

La coopération de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité est également liée à la bonne gouvernance du secteur. Il est essentiel que les actions des forces de sécurité respectent les droits de l'homme et établissent des relations de confiance avec la population.

L'Union européenne soutient également fermement l'engagement du Burkina Faso aux côtés des pays du G5 Sahel dans la lutte contre le terrorisme et la traite des êtres humains. L'aide européenne à la force commune du G5 Sahel s'élève à 100 millions d'euros.

QUESTION 11 / COM 10

posée par Bodil Valero

Objet: Situation au Burundi

Il existe de graves allégations selon lesquelles les fonds européens versés par l'intermédiaire de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique aux soldats burundais de la mission AMISOM sont soumis à l'impôt par le gouvernement burundais. Cela reviendrait à dire que l'Union européenne contournerait de manière substantielle ses propres sanctions. La Commission et le SEAE ont-ils connaissance de ces informations?

Prévoient-ils de prendre des mesures pour remédier à cette situation?

RÉPONSE À LA QUESTION 11 / COM 10

À la suite de la décision du Conseil de mars 2016 concernant la conclusion des consultations avec le Burundi au titre de l'article 96 de l'accord de partenariat UE-ACP¹, les services de la Commission et le SEAE ont convenu avec la Commission de l'Union africaine (UA) d'un mécanisme de paiement spécifique visant à garantir que les fonds européens destinés au contingent burundais soient entièrement affectés au paiement des indemnités des troupes.

Les fonds sont acheminés par la Commission de l'UA sur les comptes bancaires des soldats sans aucune ingérence du gouvernement burundais. Le mécanisme de paiement est rigoureux. Deux contrats ont déjà fait l'objet d'une vérification; un troisième est en cours. Les rapports finaux de ces audits reconnaissent la pertinence du mécanisme de contrôle mis en place par la Commission de l'UA. Ils ont confirmé la cohérence des paiements effectués aux soldats avec les listes nominales du contingent burundais déployé au sein de l'AMISOM.

¹ <https://euroalert.net/oj/53221/council-decision-eu-2016-394-of-14-march-2016-concerning-the-conclusion-of-consultations-with-the-republic-of-burundi-under-article-96-of-the-partnership-agreement-between-the-members-of-the-african-caribbean-and-pacific-group-of-states-of-the-one-part-and-the-european-community-and-its-member-states-of-the-other-part>